

Recensement  
coordonné des  
données agricoles

(À remplir seulement si l'adresse ne correspond pas à celle du destinataire)	<b>Exploitant(e)</b> nom / prénom / adresse / NPA / lieu
--	--

S.v.p. vérifier toutes les données préimprimées et corriger s'il y a lieu.

Lire les explications au verso s.v.p.

Exploitation				Exploitant(e) indications supplémentaires			
N° cantonal de l'exploitation				N° cantonal de personne			
Commune de l'exploitation	N° de la commune			Commune de domicile	N° de la commune		
Localisation / nom de la ferme				Téléphone(s)			
Coordonnée X	Coordonnée Y			Email			
Altitude (m)				Année de naissance (pers. phys.)	Année de fondation (pers. juridique)		
Forme d'exploitation et de communauté (indiquer code) <sup>1)</sup>				Activité principale <sup>2)</sup>			
Si communauté d'exploitation, indiquer le nombre de membres				Forme juridique (indiquer code) <sup>3)</sup>			
Membre d'une communauté partielle d'exploitation? Oui / Non				Un/plusieurs membres de la communauté d'exploitation à plus de 75% en dehors de l'exploitation? Oui / Non			
Membre d'une communauté PER? Oui / Non				Avez-vous reçu sur demande, des contributions de l'UE pour l'an dernier? Oui / Non. Si oui, veuillez joindre la décision de paiement à la présente demande. <sup>6)</sup>			
Plus de 50% des travaux qu'exige l'exploitation effectués à l'aide de la main-d'œuvre propre à l'exploitation? Oui / Non							

Surface agricole utile (pour versement d'acomptes), en ares	<b>5999</b>	dont en location:	<b>5998</b>
---	-------------	-------------------	-------------

Demande de paiements directs			
		oui/non	oui/non
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	<b>5401</b>		Contribution pour la production de lait et de viande basée les herbage <b>5415</b>
Contribution pour surfaces en pente	<b>5402</b>		Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux (SST) <b>5416</b>
Contribution pour surfaces en forte pente	<b>5403</b>		Contributions pour les sorties régulières en plein air (SRPA) <b>5417</b>
Contribution pour surfaces viticoles en pente	<b>5404</b>		Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions <b>5418</b>
Contribution de mise à l'alpage	<b>5405</b>		Contribution pour des techniques culturales préservant le sol <b>5419</b>
Contribution de base	<b>5406</b>		Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise <b>5420</b>
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	<b>5407</b>		Contribution de transition <b>5421</b>
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	<b>5408</b>		Contribution pour l'installation d'un système de rinçage à circuit distinct sur le pulvérisateur <b>5422</b>
Contribution à des cultures particulières	<b>5409</b>		Contribution pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée <b>5423</b>
Contributions à la biodiversité: contribution pour la qualité	<b>5410</b>		Contribution pour la réduction du recours aux produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture des betteraves sucrières <b>5424</b>
Contributions à la biodiversité: contribution pour la mise en réseau	<b>5411</b>		Contribution pour la réduction des herbicides sur les terres ouvertes <b>5425</b>
Contribution à la qualité du paysage	<b>5412</b>		Supplément céréales <b>5441</b>
Contribution pour l'agriculture biologique	<b>5413</b>		Contribution pour les surfaces de conservation in-situ <b>5442</b>
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles, de lupins et de colza	<b>5414</b>		

Indications concernant la relation bancaire ou postale (n° du compte, adresse, nom):
--

Nombre de personnes occupées (activité dans l'exploitation la semaine précédant le jour de référence)												
Personnes occupées <sup>4)</sup> (de plus de 15 ans)	plus de 74% de temps de travail <sup>5)</sup>				de 50-74% de temps de travail				moins de 50% de temps de travail			
	hommes		femmes		hommes		femmes		hommes		femmes	
Chef d'exploitation	6222		6232		6225		6235		6229		6239	
Main-d'œuvre familiale du chef d'exploitation (sans le chef d'exploitation)	6282		6292		6285		6295		6289		6299	
Main-d'œuvre non familiale: suisse	6242		6252		6245		6255		6249		6259	
Main-d'œuvre non familiale: étrangère	6262		6272		6265		6275		6269		6279	

Dont Apprenti(e)s	6301	
-------------------	------	--

Mettez-vous sur le marché pour l'alimentation humaine (directement ou par l'intermédiaire d'établissements de commerce de détail, y compris restaurants, petits magasins): - des produits primaires que vous n'avez pas produits vous-même, ou - des produits transformés (p.es. confiture, pain, fromage, vin, viande)?	oui / non	<input type="checkbox"/>	5221
Des insectes sont-ils produits sur votre exploitation pour l'alimentation animale?	oui / non	<input type="checkbox"/>	5231
Des insectes sont-ils produits sur votre exploitation pour l'alimentation humaine?	oui / non	<input type="checkbox"/>	5232

#### Explications:

1) *Forme d'exploitation et de communauté:*

01 Exploitation à l'année                      02 Unité de production                      06 Communauté d'exploitation

Remarque: S'agissant des exploitations comptant plusieurs unités de production, séparées géographiquement les unes des autres et gérées indépendamment en ce qui concerne la main-d'œuvre et le bétail, il convient d'indiquer les données pour chacune des unités.

2) Il convient d'indiquer comme activité principale celle à laquelle l'exploitation consacre la majeure partie de son temps de travail. En cas de doute, on indiquera l'activité dont résulte le revenu plus élevé.

3) *Formes juridiques:*

01 Personne physique	07 Société à responsabilité limitée	24 Corporation de droit public (administration)	33 Commune (entreprise)
02 Société simple	08 Coopérative		34 Corporation de droit public (entreprise)
03 Société en nom collectif	09 Association	25 Eglise nationale reconnue par l'Etat	99 Non attribué
04 Société en commandite	10 Fondation	30 Confédération (entreprise)	
05 Société anonyme en commandite		31 Canton (entreprise)	
06 Société anonyme		32 District (entreprise)	

4) Il faut indiquer toutes les personnes de plus de 15 ans travaillant dans l'exploitation. Les personnes temporairement absentes ou inaptes au travail (services militaire, vacances, accident) doivent aussi être indiquées. Les travaux ménagers ne comptent pas comme activité dans l'exploitation agricole.

5) 75% du temps de travail correspondent à environ 38 heures par semaine.

6) Concerne uniquement les exploitations avec des surfaces exploitées par tradition dans la zone limitrophe étrangère.

#### Qui doit remplir le présent formulaire?

Tous les exploitants qui gèrent une exploitation d'au moins 1 ha de SAU, ou 30 a de cultures spéciales, ou 8 truies, ou 80 porcs à l'engrais, ou 80 places de porcs à l'engrais, ou 300 têtes de volailles ou sollicitent des paiements directs ou des contributions à des cultures particulières et tous les exploitants qui doivent notifier leurs activités conformément à l'ordonnance sur la production primaire. Seuls les exploitants demandant des paiements directs ou des contributions à des cultures particulières doivent remplir la demande de paiements directs et des contributions à des cultures particulières. Si le canton a fixé des limites plus basses (instructions cantonales), celles-ci font foi.

#### Protection des données

Toutes les personnes chargées d'effectuer les relevés et de traiter les données sont tenues de respecter les principes de la loi sur la protection des données. Les organes suivants utilisent les données pour accomplir leurs tâches: administrations cantonales de l'agriculture, offices des statistiques et offices vétérinaire, Office fédéral de l'agriculture, Office fédéral de la statistique, Office fédéral de l'environnement, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays. Administration fédérale des douanes, TSM Fiduciaire Sàrl, laboratoires cantonaux, Banque de données sur le trafic des animaux. Au besoin, les données peuvent être utilisées pour le monitoring agricole.

#### Remarques:

Confirmation de l'exactitude des données par l'exploitant (lieu, date, signature)  
Par votre signature, vous habilitiez l'autorité compétente à se procurer les informations nécessaires à la mise en œuvre des mesures.

Confirmation du contrôle (lieu, date, signature)

Tél.: